



## EDITO

### Le Covid-19 et le monde du travail

Le Bureau de l'OIT pour la France vous exprime tout son soutien et sa solidarité pendant cette période si anxiogène et éprouvante, tout particulièrement pour celles et ceux frappés par la maladie et leurs proches.

Il n'a pas fallu plus de quelques jours pour que la crise engendrée par le Covid-19 bouleverse le monde. Il s'agit d'une crise sanitaire bien sûr, mais elle s'est rapidement transformée en crise globale frappant de plein fouet l'économie et l'emploi dans une proportion sans doute inédite. L'agenda de l'OIT s'en trouve profondément affecté. Après le report de la session du conseil d'administration en mars, c'est la Conférence Internationale du Travail qui ne pourra pas se tenir comme prévu cette année en juin. L'organisation s'efforce néanmoins de mobiliser tous ses moyens disponibles pour soutenir ses mandats durant cette période et mettre en œuvre son mandat.

Cette lettre d'information donne un aperçu des analyses et des recommandations émises ces dernières semaines par l'OIT. Selon des données présentées le 7 avril, la crise du COVID-19 pourrait faire disparaître 6,7 pour cent des heures de travail dans le monde au cours du deuxième



trimestre de 2020 – soit 195 millions d’emplois équivalents temps plein. Toutefois, une réponse politique coordonnée au niveau international pourrait réduire considérablement l’impact sur le chômage mondial. L’OIT appelle à prendre des mesures urgentes et de grande envergure autour de trois piliers : la protection des travailleurs sur leur lieu de travail, la relance de l’économie et de l’emploi et le soutien au revenu.

Je vous souhaite bonne lecture. Prenez soin de vous.

Cyril Cosme, directeur du Bureau de l’OIT pour la France

## LE COVID-19 ET LE MONDE DU TRAVAIL

---



### [Le COVID-19 entraîne des pertes dévastatrices en termes d’heures travaillées et d’emplois](#)

La pandémie COVID-19 a un effet catastrophique sur le temps de travail et les revenus, à l’échelle mondiale. Un nouveau rapport de l’OIT met en lumière certains des secteurs et des régions les plus touchés, et définit des politiques visant à atténuer la crise.



### [Le COVID-19 met en évidence la fragilité de nos économies](#)

La pandémie du coronavirus n’est pas seulement une crise sanitaire, mais aussi une crise sociale et économique, affirme le Directeur général de l’OIT, Guy Ryder. Si nous voulons que notre réponse soit efficace, elle doit prendre en compte tous ces facteurs et être menée de manière coordonnée et globale. Elle doit notamment répondre aux besoins des plus vulnérables.



### [Panorama de l’impact de la crise et des réponses nationales](#)

L’OIT dresse un premier aperçu des mesures prises au niveau national par ses mandants. Le rôle des partenaires sociaux et du dialogue social est essentiel pour favoriser la résilience du monde du travail, prévenir le chômage et la pauvreté. Les partenaires sociaux internationaux, CSI (Confédération Syndicale Internationale) et OIE (Organisation Internationale des Employeurs), ont adopté une déclaration commune montrant la vitalité et la pertinence du tripartisme dans ce contexte difficile.

[Accès à la déclaration commune de la CSI et de l’OIE](#)



### [Les travailleurs de la santé mobilisés pour lutter contre la pandémie.](#)

Sont-ils assez nombreux ? La crise révèle une pénurie de personnels de santé formés dans de nombreux pays.



### [Une expansion inédite du télétravail](#)

Comment tirer le meilleur parti du télétravail pendant la crise ? En raison de la pandémie de COVID-19, un nombre sans précédent de personnes se sont mises au télétravail, en utilisant des technologies d'information et de communication pour accomplir leurs tâches en dehors du bureau. Jon Messenger, spécialiste du temps de travail à l'OIT, nous explique comment tirer le meilleur parti du télétravail.

### [Des astuces pour l'érgonomie du travail](#)



### [Les employeurs face à la pandémie](#)

De nouvelles directives publiées par l'OIT et l'UNICEF demandent aux entreprises de faire davantage en vue d'aider les employeurs à soutenir les familles durant la pandémie de COVID-19.



### [Comment les normes internationales du travail peuvent contribuer à répondre à la crise ?](#)

L'OIT maintient un système de normes internationales du travail visant à promouvoir les possibilités pour les hommes et les femmes d'accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Dans le contexte de la réponse à la crise provoquée par la pandémie de COVID-19, elles constituent une base éprouvée pour des réponses politiques axées sur une reprise durable et équitable.

## ACTUALITES



### **La loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Quelle mise en œuvre par les entreprises multinationales françaises ?**

La loi du 27 mars 2017 sur la vigilance raisonnable des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre a introduit dans le droit français une obligation pour les entreprises d'élaborer un plan de vigilance pour prévenir les risques, entre autres, liés aux droits humains et aux

droits des travailleurs, sur leurs propres activités mais aussi celles de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs, en France comme à l'étranger.

Quelques mois après le vote de cette loi, les entreprises concernées ont commencé à rendre public leur plan de vigilance à l'occasion de la publication de leur rapport d'activité annuel. C'est dans ce contexte que le département de la Recherche de l'OIT et le bureau de l'OIT pour la France ont missionné un collectif de chercheurs de l'IAE Paris Sorbonne et de l'université Paris-Dauphine afin d'étudier la mise en œuvre de la loi par ces entreprises. En plus d'une analyse documentaire détaillée des plans de vigilance publiés en 2018 et 2019, le projet avait ainsi pour but d'analyser au travers d'une enquête qualitative menée dans une dizaine d'entreprises majeures le processus d'élaboration des plans, en particulier l'implication des parties prenantes, les risques couverts par ces plans et les changements et dynamiques organisationnels qu'ils ont pu impliquer (apprentissage, développement d'instruments ou de nouvelles pratiques, changements dans les processus organisationnels etc.). Lors de cette conférence les résultats de ces travaux ont été présentée par l'équipe de chercheurs et discutés par des experts du monde académique, professionnel et par les mandants français de l'OIT.

[Mise en oeuvre de la Loi sur le devoir de vigilance - Synthèse du rapport](#)

[Mise en oeuvre de la Loi sur le devoir de vigilance - Rapport](#)

[Read more](#)



### **Charte Sociale Paris 2024, 1919-2019: la genèse**

Ce film rappelle les liens historiques entre le mouvement olympique et l'OIT et retrace la genèse des engagements sociaux portés par les Jeux, en particulier les Jeux de Paris 2024.

Les partenaires sociaux ont signé le 19 juin 2018, en présence du Président du Comité d'Organisation des Jeux, Tony Estanguet et de la Maire de Paris, Anne Hidalgo, une Charte sociale destinée à l'ensemble des opérateurs économiques qui seront impliqués dans les travaux d'infrastructures et l'organisation des Jeux à Paris. Bernard Thibault, membre du Conseil d'administration de l'OIT, et Geoffroy Roux de Bézieux, Vice-président du MEDEF, siègent au sein du Comité d'Organisation des Jeux et se sont fortement engagés dans l'élaboration de ce document.

Pour l'OIT, cette Charte est le signe de l'importance attachée à la dimension sociale des manifestations sportives internationales, qu'il

s'agisse du respect et de la promotion des droits fondamentaux ou de l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

[Read more](#)



## Festival Filmer le travail | Édition 2020

Le 11ème festival Filmer le travail s'est tenu à Poitiers du 7 au 16 février 2020. Une nouvelle édition focalisée autour d'une thématique centrale et transversale: les femmes au travail, l'égalité femmes/hommes.

Le 10 février était organisée une JOURNÉE D'ÉCHANGES AVEC DES CHERCHEUSES sur le thème : « Femmes au travail : enjeux productifs et reproductifs ». La journée avait pour objectif d'initier des échanges autour de ces thèmes entre le public, des universitaires et des représentant-e-s syndicaux.

Une table ronde s'est tenue en fin d'après-midi sur les logiques revendicatives et la négociation collective dans la lutte pour l'égalité professionnelle et contre les violences au travail. Participaient aux débats : Sophie Binet, Secrétaire confédérale, CGT, Béatrice Lestic, Secrétaire Nationale, CFDT, Cyril Cosme, Directeur du Bureau de l'OIT pour la France et Michèle Forté, Maîtresse de conférences en Sciences économiques, Institut du travail, Université de Strasbourg.

Cette Journée était organisée par le laboratoire GRESCO, l'Organisation Internationale du Travail, Filmer le travail et l'Espace Mendès-France. En partenariat avec l'Ina.

[Read more](#)

Adressé à:  
dupuy@ilo.org

[Se désinscrire](#) | [paris@ilo.org](mailto:paris@ilo.org)

Bureau de l'OIT pour la France  
62 Bd Garibaldi  
75015 Paris  
France